

ENSEIGNEMENT PRIVÉ INDÉPENDANT



36000
salariés



1900
établissements



89 %

des alternants trouvent un emploi dans les 6 mois suivant la formation

Le secteur de l'enseignement privé indépendant regroupe les établissements scolaires privés dits « hors contrat » car ils ne sont pas en contrat avec l'Etat. Contrairement aux établissements scolaires sous contrat avec l'Etat, ces établissements ne sont pas tenus de suivre les programmes de l'enseignement public. Cependant, ils doivent permettre aux élèves d'acquérir les connaissances du socle commun de compétences.

Dans ce secteur, tu trouveras des établissements dès l'école maternelle, en passant par le primaire et le secondaire, pour finir avec l'enseignement supérieur et technique ou l'enseignement à distance.

Les métiers du secteur sont riches et multiples et proposés sur l'ensemble du territoire !

Tu peux en effet exercer tes fonctions dans :

- ✓ l'enseignement et l'éducation,
- ✓ l'administration et la gestion
- ✓ ou encore dans des **fonctions plus transverses** (informatique, comptabilité, ressources humaines, etc.).

Un secteur qui recrute

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Un secteur qui s'adapte

Afin de répondre aux nouvelles tendances et aux nouveaux usages, **le secteur tend à se digitaliser** en proposant par exemple des modules de **formation à distance** (visio conférence), plus dynamiques (vidéos, plateforme interactive, réalité virtuelle) et partagés (dossier de partage).

*Contrat à durée indéterminée

Sources : Observatoire AKTO – chiffres 2020

Résultats enquête de satisfaction et d'insertion professionnelle 2021/2022